

**RÈGLEMENTS**

À sa séance du 14 mars 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-259 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative;
- Règlement CA-24-268 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

**ORDONNANCES**

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 520 et CA-24-254, o. 2 relatives aux parcours historique « Montréal en Histoires », et des projections de l'œuvre médiatique « Cité Mémoire »;
- B-3, o. 521, P-1, o. 473, CA-24-085, o. 87, O-0.1, o. 07 et 01-282, o. 180 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 2<sup>e</sup> partie, B);
- B-3, o. 522, P-1, o. 474, 01-282, o. 181 et C-4.1, o. 178 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2<sup>e</sup> partie, A);
- 5984, o. 124 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 965, rue Saint-André, de l'obligation de fournir cinq unités de stationnement;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en histoire d'occuper gratuitement le domaine public (CA-24-254), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

*Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.*

Montréal, le 18 mars 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>r</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*

[www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)